



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	3 et 4
SI ALLEREY M'ETAIT CONTE	5 à 7
FINANCES COMMUNALES	8 et 9
BREVES MUNICIPALES	10 à 16
PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITE	17 et 18
LA VIE ASSOCIATIVE	19 et 20
ETAT CIVIL	21
ALLEREY PRATIQUE	22 et 23

LE MOT DU MAIRE

Mes chers concitoyens,

Comme tous les printemps, le Conseil Municipal que je préside vient d'adopter le document le plus important de l'année : le budget communal. En ces temps de difficultés financières, économiques et sociales, malgré des participations de l'Etat qui n'augmentent plus, malgré la suppression effective de la taxe professionnelle et d'une compensation incertaine pour les années à venir, nous avons réussi un budget équilibré et ambitieux. La bonne nouvelle, c'est que cette année encore, et cela depuis près de dix années, le budget a été adopté sans augmentation des impôts communaux.

Difficultés économiques et sociales : j'ai une pensée pour toutes celles et pour tous ceux qui perdent leur travail ou qui voient leur temps de travail diminuer considérablement et par conséquent subissent de plein fouet une baisse sensible de leur revenu. Une pensée pour tous ces jeunes qui arrivent sur « horrible expression » ! « le marché du travail » et qui galèrent pendant des mois, voire des années, pour trouver leur premier emploi. Une pensée également pour tous nos « Anciens » qui voient leurs retraites stagner et qui peinent à joindre les deux bouts.

Difficultés fiscales : étranglé par l'explosion des dépenses sociales obligatoires : le RSA (revenu de solidarité active), dont la hausse des dépenses est directement liée à la crise économique et à l'augmentation sans précédent du nombre de chômeurs en fin de droit, la PCH (prestation de compensation handicap) et l'APA (Allocation personnalisée à l'autonomie), liée au vieillissement de la population du département, le Département a du prendre des mesures

drastiques d'économies. Entendons-nous bien : ces dépenses sociales ne sont pas seulement utiles, mais indispensables et l'Etat les a rendues obligatoires et c'est normal ! Par contre, l'Etat se désengage et les compense de moins en moins. C'est ainsi que l'Etat doit 56 millions d'euros au Département. Sont touchés, comme la Saône et Loire, 25 autres départements français ; 37 nouveaux seront touchés en 2011.

Dans ces conditions, comment s'étonner que le plan de sauvetage du Département adopté au printemps 2010 et qui a permis de diminuer les dépenses facultatives en établissant des économies substantielles de fonctionnement, y compris des dépenses de personnel, ait diminué les aides aux communes.

Malgré cela, le département a du créer un impôt cinquième risque pour financer la politique (obligatoire) en faveur des Anciens et maintenir l'APA que l'Etat finance de plus en plus mal.

Malgré toutes ces difficultés financières, malgré la chute des aides de l'Etat et la diminution de celles du département, nous avons pu établir un budget communal équilibré, en maintenant les dépenses de fonctionnement et en conservant un budget d'investissement important.

Cette année, nous continuerons d'améliorer le fonctionnement de l'éclairage public. Nous étudions en ce moment la possibilité de diminuer l'éclairage une partie de la nuit, ce qui permettrait une économie de plusieurs milliers d'euros chaque année. Nous aurons évidemment besoin d'écouter vos avis.

Le Plan Local d'Urbanisme, commencé en 2009 et qui devrait s'appliquer au printemps 2011,



permettra de mieux contrôler les constructions et de protéger les terres agricoles ; il définira l'avenir du village pour les 15 prochaines années. Il vous concerne tous et je vous invite vivement à participer aux réunions et aux enquêtes publiques qui auront lieu tout au cours de l'année 2010.

En ce qui concerne l'entretien des bâtiments, nous avons prévu le ravalement de la façade de la salle de réunion, près de l'église et la construction de toilettes publiques près de la salle des fêtes, ainsi que des menus travaux à la mairie et à l'école (escalier, rideaux...).

Nous continuerons d'aménager le terrain situé derrière l'école primaire, sur lequel est construit le « city-stade », en y installant des jeux d'enfants, des bancs, et en y plantant quelques arbres pour le transformer petit à petit en parc public.

Enfin, grâce au personnel de l'agence technique départementale, nous espérons aboutir en 2011 à la réalisation d'une voie piétonne sur la route de Verdun, entre l'église et Chauvort.


En ce qui concerne la conservation du patrimoine, nous avons prévu des travaux de restauration au lavoir communal endommagé par ses 150 années d'existence.

Dans nos projets à moyen terme, l'installation sur la place de l'Avenir de l'œuvre réalisée par un artiste local de talent, Michel Trémeaux, et dont il nous a fait don. Il s'agit d'une sculpture en bronze représentant, grandeur nature, un adolescent lisant un poème de Rudyard Kipling. Nous ne manquons pas évidemment de le remercier comme il le mérite.

A moyen terme également, un projet de restauration des peintures du chœur et du transept de l'église avec une participation financière importante de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de l'Association de Sauvegarde de l'Eglise d'Allerey.

Voilà, mes chers concitoyens, nos projets pour 2010 et même au-delà. Vous voyez que nous ne manquons pas d'idées pour que notre beau village continue à se développer et pour que votre cadre de vie reste agréable et accueillant.

JP DICONNE



Le partenaire privilégié des collectivités locales

- Etudes faisabilité
- Politique de l'habitat
- Aménagement paysager
- Urbanisme

EMS	ENERGIE MAINTENANCE SERVICE	CHAUFFAGE CLIMATISATION
ENTRETIEN DEPANNAGE MAINTENANCE INSTALLATION		
Siège social 39 rue André Marie Ampère Centre d'Activités des Blettrys 71530 CHAMPFORGEUIL		Tél 03.85.47.58.56 Fax 03.85.91.47.58 e-mail : fevrs.alain@club-internet.fr

STORES	
MICHON & LEBLOND	
Maison fondée en 1922	
STORES INTERIEURS - EXTERIEURS VOLETS ROULANTS - BACHES VENTE - DEPANNAGE - S.A.V.	
DEVIS GRATUIT - INTERVENTION RAPIDE	
93, Avenue de Paris 71100 CHALON SUR SAÔNE	03 85 46 57 19

SI ALLEREY M'ETAIT CONTE

JUIN 1840 : UN INCENDIE DETRUIT LES DEUX TIERS DU VILLAGE

Aujourd'hui les incendies sont en général rapidement circonscrits, mais il n'en fut pas toujours ainsi. Pour preuve, celui, catastrophique, de juin 1840, qui détruisit en partie notre village et que relate, comme suit, le journal « le Patriote de Saône et Loire » en date du 25 juin 1840 :

« Un incendie épouvantable a dévoré, samedi dernier, 66 maisons, c'est-à-dire plus des deux tiers du village d'Allerey, près de Verdun sur le Doubs (Saône et Loire). Le feu, aperçu d'abord sur un point, s'est presque aussitôt (1) manifesté sur des points opposés et assez éloignés, ce qui fait supposer que la malveillance n'avait point été étrangère à ce triste événement. Les secours les plus prompts sont arrivés de Verdun, les pompiers de Chalon sur Saône, ainsi qu'un détachement de 60 hommes du 44^{ième} régiment d'infanterie, avertis un peu plus tard, se sont aussitôt rendus sur les lieux qu'ils n'ont quittés que le lendemain, après que le feu eût été entièrement maîtrisé par leur zèle, leur courageux et intelligent concours. Le détachement était commandé par le capitaine Pauthier et le lieutenant Baumont. La conduite exemplaire du détachement a été mise à l'ordre du jour du régiment.

Un accident affreux est venu ajouter à l'horreur de ce sinistre. Une malheureuse femme (2), qui avait caché ses économies de bien des années, s'élevant à 1400 ou 1500 francs (3), a voulu braver tous les dangers pour tâcher de les enlever ; mais elle a été écrasée par un éboulement et l'on n'a plus retrouvé d'elle qu'un tronçon carbonisé, sans tête et sans jambes, auquel on a donné une sépulture.

Une assez grande quantité de bétail, des moutons particulièrement, ont péri dans les étables.

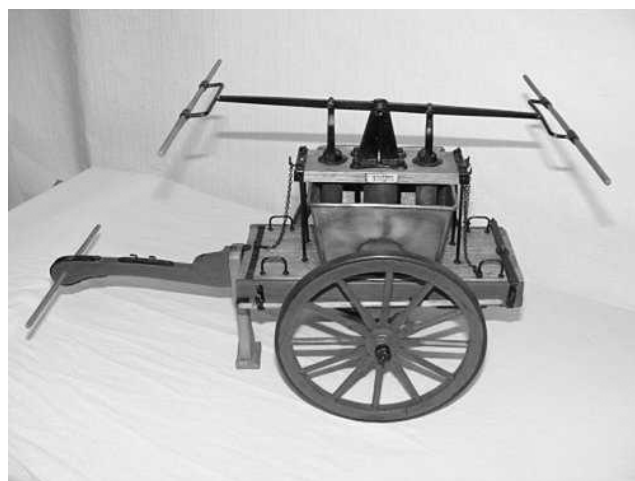
Un homme soupçonné, dit-on, d'être l'auteur de cet incendie, a été arrêté.

On nous assure qu'un de nos braves pompiers a eu un orteil coupé par un coup de hache.

Le vaste château d'Allerey, qui a été préservé du feu par les massifs d'arbres qui l'entourent, est devenu le refuge d'une grande partie des incendiés.

Entre tous les traits de dévouement qui se reproduisent toujours dans ces circonstances déplorables, on nous signale le zèle fraternel et vraiment chrétien de M. le curé d'Allerey qui a parcouru tous les environs avec une voiture et qu'il a ramenée plusieurs fois pleine de provisions pour ses infortunés paroissiens et pour les travailleurs.

Une souscription ouverte à Verdun a produit déjà une somme assez considérable. Des voyageurs de commerce qui se trouvaient sur les lieux, ont laissé 50 francs. »



Pompe d'incendie manuelle vers 1840

Les pompiers d'Allerey étaient équipés d'une pompe similaire à celle de la photo ci-dessus, achetée 2 000 francs en 1847, donc peu après l'incendie de 1840. Elle fut encore utilisée en 1954 lors de l'incendie de plusieurs meules de

paille à Baignant, avant la dissolution du corps des sapeurs pompiers de la commune.

Et « le Patriote », journal d'opposition à la monarchie de juillet (4), concluait ainsi :

« Nous pensons que la ville de Chalon sur Saône ne restera point en arrière dans cette occasion, et que l'on s'occupe déjà, sans doute, d'organiser une souscription à domicile. Nous sommes étonnés seulement, que l'administration communale n'ait pas pris une généreuse initiative, en faisant parvenir aux habitants d'Allerey, quelques voitures de vivres. Les heureux du siècle, au moins, n'auraient-ils pas dû s'entendre pour en expédier eux-mêmes ? Attendent-ils que les mendiants arrivent à leur porte ?

Ces sinistres, qui se renouvellent si souvent sur tous les points de la France, feront peut-être enfin comprendre à nos insouciantes gouvernantes la nécessité d'organiser l'association sur la plus vaste échelle, afin que ce qui, jusqu'à ce jour, a causé tant de misères, ne soit plus qu'un accident ordinaire que quelques centimes d'imposition générale réduiraient à rien. Pour cela il ne faudrait que vouloir fermement le bien. »

Le journal chalonnais « le Drapeau Tricolore » donnait les quelques précisions suivantes :

« Malgré les prompts secours apportés par les habitants des communes voisines, les sapeurs-pompiers, la gendarmerie, la garnison et un grand nombre d'habitants de la ville de Chalon, toutes ces maisons sont devenues la proie des flammes. On n'a à regretter que la perte d'une femme (5). Ce sinistre est attribué à des étrangers vagabonds (6) dont quelques uns ont été arrêtés. En effet, plusieurs communes sont exploitées par une foule de gens sans aveu et sans asile. Ils se présentent dans les maisons, demandent si le maître est absent, et lorsqu'ils ne rencontrent que des femmes, ils exigent impérieusement une aumône, qu'ils n'ont même pas le droit de demander... »

Quelques années plus tard, le 8 août 1857, un autre incendie anéantissait six maisons à Chauvort et causait 42 950 francs de dégâts (7).

Comment expliquer de telles catastrophes dans bon nombre de communes rurales ? Une réponse figure dans les registres des délibérations de la commune d'Allerey, pendant la période révolutionnaire.

En effet, en 1790, les élus municipaux, en application des articles de police rurale, rappelaient *« qu'il est défendu à toute personne de porter à la main par les rues, du feu, des tisons, de la paille ou chènevotte allumée(8), ni de faire du feu à la veillée, à peine de trois livres cinq sols d'amende pour chaque contrevenant... Comme aussi pareilles défenses sont faites de porter aux granges et écuries aucunes lampes et chandelles allumées, sinon dans des lanternes closes, non plus que des pipes aussi allumées... »* D'autre part, *« les officiers municipaux sont tenus de faire au moins une fois par an la visite des fours et cheminées et de toutes les maisons et bâtiments éloignés de moins de cent toises d'autres habitations (9)...*

Le 6 floréal, 3ème année de la république (10), ils visitèrent l'habitation de la veuve Jeannin et décidèrent que *« défenses seront faites à la veuve Jeannin, pastre de cette commune, d'allumer du feu dans une portion du bâtiment ayant une cheminée, attendu que ce bâtiment n'est pourvu d'aucun plancher, mais seulement de perches tellement espacées les unes des autres que le fourrage qui est au dessus passe au travers desdites perches ; que ladite veuve Jeannin héberge son bétail avec elle dans ledit bâtiment sans aucune séparation ; que ce bétail a ses mangeoires et râteliers assez près de la cheminée pour que le feu puisse prendre aux fourrages qui sont donnés en nourriture audit bétail et produisent un incendie auquel les bâtiments du pétitionnaire seraient les premiers exposés (11) ».*

Et le maire de dire *« combien il est à craindre qu'en tolérant une semblable habitation, il n'en résulte un incendie capable d'anéantir une partie du village d'Allerey dont presque toutes les maisons ne sont construites qu'en bois et couvertes à paille ».*

Au cours de la même séance, on signala *« qu'il y a plusieurs fours qui sont sans chambres au-devant, que ces fours sont construits dans les*

cours ou sur les bords des rues, que lorsqu'on en tire la braise, l'orage peut emporter des étincelles dans les granges et écuries voisines, même dans les maisons ou sur les couvertes à paille, y mettre le feu et incendier une partie du village... ». Le conseil demanda donc « qu'il soit fait une proclamation à ce sujet et d'avertir tous les propriétaires desdits fours d'avoir à y construire une petite chambre au-devant, soit en maçonnerie, briquetage ou en foisse (12), pour empêcher les coups de vent et que, faute par lesdits propriétaires de satisfaire à cette précaution de sûreté générale dans le mois à dater du jour de la publication de ladite proclamation, les fours seront démolis à leurs frais ».

Ces mesures n'empêchèrent pas l'incendie dévastateur de 1840 qui détermina sans doute la population et la municipalité à s'équiper enfin sérieusement contre de tels malheurs. Par une délibération en date du 7 novembre 1846, fut votée l'affectation d'une somme de 2 000 francs (13) pour l'acquisition d'une pompe à incendie qui sera achetée en mai 1847 en même temps que du petit matériel et des équipements pour les pompiers.

Sources : archives du GEHV. Antonin Guillot : « la lutte contre le feu, à Allerey, au 19^{ème} siècle ». Trois Rivières n°60 (2003)

- (1) La plupart des maisons étaient couvertes de chaume ce qui rendait la propagation de l'incendie extrêmement rapide.
- (2) Un acte d'état civil daté du 21 juin 1840 signale le décès le 20 juin 1840 à une heure du soir, « dans son domicile », de Claudine Damichel, âgée de 52 ans, native de Ciel, pâtre, épouse de Pierre Tisserand, pâtre. L'acte de décès précise que le sieur Tisserand a déclaré ne pas savoir signer.
- (3) Environ 11 000 € de 2010. C'est une somme importante pour un couple de pâtres de 1840. Mais il est vrai que ce sont les économies de toute une vie.
- (4) En 1840, nous sommes sous le règne de Louis Philippe devenu roi lors des Trois Glorieuses, les journées révolutionnaires de juillet 1830, d'où le nom de monarchie de juillet.
- (5) A noter le peu d'importance accordé alors aux femmes, en particulier lorsqu'elles sont pauvres et pâtres, gardiennes du troupeau communal.
- (6) Les faits divers et la littérature de cette époque montrent la place que tenaient les mendiants, donc la misère, dans la société d'alors. Ils devaient être très nombreux pour qu'on les craignît autant et que la presse bourgeoise leur attribuât tous les méfaits.
- (7) Soit environ 350 000 € de 2010 (sur la base d'un cours du napoléon or de 20 F à 150 €).
- (8) La chènevotte est une mèche de chanvre destinée à allumer le feu. Les allumettes étaient trop chères.
- (9) Cent toises représentent un peu moins de 200 m. Une toise valait 6 pieds, soit 1,949 m.
- (10) Le 6 floréal an 3 est le 25 avril 1795.
- (11) A noter l'extrême rusticité du logement de la veuve Jeannin, qu'elle partage avec ses animaux.
- (12) Une foisse signifie un fagot. Un mur en foisse pourrait être un mur en fagots recouvert de terre, donc en torchis.
- (13) Entre 15 000 et 16 000 € de 2010

FINANCES COMMUNALES

RESULTATS COMPTABLES 2009

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES = 519 718 €.

Apportées par

- les impôts locaux: 192 873 €
- les dotations de l'Etat et participations diverses : 218 422 €
- des recettes diverses (108 423 €) liées en particulier aux coupes de bois, affouages, locations d'immeubles et terrains, aux remboursements par la Poste et le CCAS de certains frais de personnel, aux redevances EDF et France télécom pour occupation du domaine communal, aux publicités dans le bulletin municipal, aux remboursements des assurances pour certains sinistres, etc.

DEPENSES = 374 472 €.

Réparties en

- 105 062 € de dépenses à caractère général, c'est à dire tout ce qui permet à la

mairie de fonctionner (énergies, fournitures, assurances, frais de téléphone et d'affranchissement, entretien des bâtiments communaux, tirages des bulletins municipaux, fleurissement, taxes foncières...)

- 195 469 € de dépenses de personnel incluant les salaires, cotisations URSSAF et ASSEDIC, ...
- 52 343 € de charges de gestion courante englobant les indemnités des élus, les subventions aux associations, les sommes versées aux syndicats intercommunaux (10 108 €) et au SDIS (17 144 €)
- 21 598 € d'intérêts des emprunts et d'amortissement de travaux du SYDESL.

L'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement a été utilisé pour financer les investissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES = 424 293 €

Elles proviennent essentiellement de subventions reçues de l'Etat, de la Région et du Département pour l'aménagement du carrefour, des logements aménagés dans l'ancienne poste, du mini-stade, au remboursement de la TVA payés sur nos travaux 2007 et de 152 196 € provenant de la section de fonctionnement

DEPENSES = 389 941 €

Elles résultent essentiellement de l'aménagements de sanitaires dans l'atelier communal et de son isolation, de l'achat de matériel neuf pour les employés communaux, de la construction du hangar communal, de l'acquisition de matériel informatique et de mobilier pour la mairie, de l'achat du terrain nécessaire à l'extension de la déchèterie, de la construction du mini-stade, de la

réalisation du cheminement piétonnier et du plateau technique route de Pussey, de travaux dans les écoles et la forêt communale et du remboursement des emprunts en cours.

2009 et 21 178 € d'investissements restant à payer sur des travaux de 2009, les dépenses d'investissement réellement supportées par la commune en 2009 s'élèvent à 605 913 €.

Si on ajoute 194 793 € de reliquat de travaux exécutés en 2008 mais facturés en

BILAN 2009

La comparaison des 1 020 523 € de recettes totales (584 230 € en fonctionnement et 436 293 € en investissements) avec les 980 384 € de dépenses (374 472 € en fonctionnement et 605 913 € en investissements) fait apparaître un *reliquat positif en fin d'année 2009 qui s'établit à 40 139 €.*

BUDGET PRIMITIF 2010

Le budget primitif 2010 a été voté le 25 mars par le Conseil municipal. Il prévoit 504 313 € en recettes de fonctionnement (513 959 € au budget 2009) et 315 787 € en recettes d'investissement (411 733 € au budget 2009).

Les taux des 4 taxes communales demeurent, cette année encore, inchangés, identiques à ceux de 2002.

Les recettes de fonctionnement diminuent, notamment à cause de la perte de recettes exceptionnelles en 2009 liées à des excédents sur le lotissement du bief St Martin.

Les recettes d'investissements proviennent des aides sollicitées auprès du Département, de la Région et de l'Etat, du solde positif du budget de fonctionnement et du reliquat de l'année 2009.

Les opérations qui seront lancées cette année concernent :

- l'amélioration du système d'éclairage public
- l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
- le ravalement des façades de la salle de réunions située derrière l'église
- la réfection du lavoir près du passage à niveau
- la construction de toilettes publiques derrière la salle des fêtes
- des travaux dans la forêt communale et à l'école primaire
- la réfection des marches de l'escalier d'accès à l'arrière de la mairie
- l'achat de jeux d'enfants à installer près du mini-stade
- l'étude du projet d'aménagement de la route de Verdun entre l'église et la route de Seurre.

BREVES MUNICIPALES

Ressorcerie

Le SIRTOM (syndicat intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères) de Chagny, celui de Louhans ainsi que le SICED de Serley ont décidé de lancer en commun une étude visant à estimer l'opportunité de créer, sous forme associative, une ressource-ricyclerie pour recycler des objets récupérés.

Cette association, aidée par l'ADEME et le Conseil régional de Saône et Loire, œuvrerait pour éviter la mise au rebut d'objets pouvant encore servir, tout en créant des emplois pour des travailleurs en réinsertion dont les salaires seraient payés par le produit de la vente des objets restaurés.

Information SYDESL

Compte-tenu des problèmes rencontrés sur le réseau électrique lors de nouvelles installations de chauffage par géothermie, le SYDESL souhaite passer à la population le message suivant :

« les nouvelles technologies en matière de chauffage (aérothermie, géothermie, pompes à chaleur...) disponibles sur le marché sont, le plus souvent, uniquement raccordables en monophasé. Avant de mettre en place ces équipements, principalement quand il s'agit d'un aménagement ne nécessitant ni permis de construire, ni déclaration de travaux, il est indispensable d'en informer la mairie pour connaître les capacités du réseau au lieu d'installation. »

Composteurs domestiques

Le SIRTOM de Chagny a distribué, le samedi 27 mars, devant la mairie, 72

nouveaux composteurs domestiques aux habitants d'Allerey et des villages avoisinants. Depuis 2008, date du lancement par le SIRTOM de sa campagne « compostage individuel », 1323 foyers se sont équipés de cet équipement qui permet d'éviter, chaque année, la mise en poubelles de 265 tonnes de déchets fermentescibles et de produire, à domicile, un compost de qualité.

Par ailleurs, un réseau de « maîtres composteurs » a été mis en place, dont deux se situent sur Verdun. Ils sont à la disposition des usagers pour les conseiller afin de réussir leur compost.

Où jeter les seringues usagées ?

La Communauté de Commune des Trois rivières a décidé de financer la mise en place d'un point de collecte des « DASRI » (déchets d'activités de soins à risques infectieux), constitués des aiguilles, seringues et tous autres dispositifs coupants ou piquants liés aux soins médicaux personnels.

Le point de collecte se trouve à la pharmacie Neiger de Verdun où chacun, client ou non de la pharmacie, peut y apporter ses DASRI.

Déchèterie d'Allerey

Les travaux d'agrandissement de la déchèterie d'Allerey se sont déroulés de janvier à mars 2010. A cause du froid, la pose du revêtement des sols en « enrobé » n'a pu être réalisée qu'au début du mois de mars. L'extension permet de mettre à disposition 4 bennes supplémentaires que le SIRTOM peut enlever et mettre en place sans gêner les utilisateurs puisqu'ils sont

accessibles depuis l'extérieur de la déchèterie. Le nouvel aménagement offre des espaces de circulation beaucoup plus vastes qui favorisent l'accès aux bennes et évitent les « embouteillages ».



le nouveau local du gardien

Plan communal d'accessibilité aux handicapés

Le plan communal de « mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics aux personnes handicapées ou à mobilité réduite », dont la réalisation était obligatoire avant le 23 décembre 2009, a été réalisé en temps utile, puis soumis à la DRI et enfin accepté par le Conseil municipal le 25 février 2010. Il a été transmis à la Préfecture de Saône et Loire et peut être consulté par la population à la mairie.

Sortie scolaire

Peu après la rentrée scolaire, la classe « cours préparatoire » de l'école élémentaire Frédéric Leblanc s'est rendue au Château d'Allerey pour y découvrir la beauté de la végétation à l'arrivée de l'automne. Escortés par leur maîtresse, Pascale Knoderer, et par Jérôme Mauchamp, entrepreneur paysagiste à Pussey et initiateur de cette sortie, les enfants ont pu observer différentes essences d'arbres, récolter des feuilles pour

constituer un herbier et des graines à faire germer en classe.

Merci aux organisateurs, aux accompagnateurs et à la famille De Virieu qui a bien voulu accueillir le groupe sur sa propriété.



La classe dans le parc du Château

PLU

La population d'Allerey a été conviée le 21 janvier, par le maire, Jean-Paul Diconne, à participer à la première réunion publique de présentation du Plan Local d'Urbanisme, actuellement en cours de réalisation, qui devrait devenir opérationnel courant 2011.

Une soixantaine d'habitants s'est déplacée à la salle des fêtes pour écouter les explications techniques fournies par M.Malo, du cabinet « développement-habitat-urbanisme » de Troyes, en charge de l'accompagnement de la municipalité dans sa définition du futur PLU.

Après examen des diverses contraintes administratives et des particularités de la commune, une discussion sympathique et parfois animée s'est engagée entre la population, le maire et le bureau d'étude. Chacun a ainsi pu s'exprimer sur sa façon de voir le développement de la commune d'ici 10 à 15 ans, tant du point de vue de l'évolution de la population que sur celui

des zones constructibles ou à réserver à l'agriculture.



M.Malo au cours de sa présentation

A l'issue des deux heures qu'aura duré la rencontre, chacun est reparti en ayant appris qu'un registre spécialement dédié au PLU est ouvert à la mairie pour recueillir les observations de la population et qu'une prochaine réunion sur ce sujet est prévue pour faire le point d'avancement des études d'ici quelques mois.

En attendant la mise en place du futur PLU qui aura force de loi, ce sont les dispositions de la carte communale établie en 2003 qui continuent à s'appliquer sur la commune.

Commémoration du 19 mars 1962

Les membres de la section FNACA Allerey-Verjux-Gergy se sont rassemblés, le 19 mars après-midi à 16 heures au cimetière d'Allerey, en présence du maire-conseiller général, Jean-Paul Diconne et de conseillers municipaux d'Allerey pour célébrer la date anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie. Deux gerbes furent déposées au pied du monument aux morts puis lecture fut donnée de deux textes rappelant l'horreur de cette guerre qui prit fin en 1962.

Un rafraîchissement fut servi par la municipalité après la cérémonie.



La cérémonie au cimetière

Mini-stade

Au cours du mois de janvier, l'entreprise de serrurerie Genelot de Verjux a posé les filets pare-ballons autour du mini-stade situé derrière l'école primaire. Ces filets d'une hauteur de 5 mètres éviteront aux ballons de retomber sur les propriétés mitoyennes.

Leur pose a coûté 4 900 €, portant le coût final du mini-stade à 78 000 €.



Les filets pare-ballons

Vœux du maire

La municipalité a présenté ses vœux à la population le vendredi 15 janvier dans la salle des fêtes où environ 200 personnes se sont réunies pour la circonstance. Les galettes des rois confectionnées par notre boulanger, M.Belkacem, rencontrent

toujours le même succès et la population a été satisfaite de faire connaissance avec les nouveaux habitants de la commune.



Une partie de l'assistance.

Covoiturage

Le Conseil général de Saône et Loire propose un service de covoiturage qui rend service à bon nombre de personnes.

Pour en bénéficier, il suffit d'utiliser le site internet : www.covoiturage71.fr ou d'appeler le 0 800 071 711.

Cette solution présente plusieurs avantages, en particulier de permettre à des personnes sans voiture de se déplacer à bon compte tout en réduisant les émissions de CO2.

ASSMEAU 71

A l'instigation de cinq syndicats de distribution d'eau potable de notre département et avec l'appui du Conseil général, une nouvelle association a été créée à Mâcon le 18 décembre 2009. Elle s'appelle ASSMEAU 71 (association pour la mutualisation des moyens en matière d'eau en Saône et Loire) et a pour objet d'apporter à ses adhérents, qui peuvent être toute structure de coopération intercommunale ou établissement public intervenant dans le domaine de la distribution d'eau potable en Saône et Loire, des appuis méthodologiques et

techniques via une cellule technique hautement qualifiée qu'elle met actuellement en place.

Sa première présidence est confiée à Bernard Lacombre, président du syndicat intercommunal des eaux de la Basse Dheune auquel adhère notre commune.

Plantation d'arbres

L'effondrement des berges de la Saône à Chauvort a nécessité la reconstruction de la voie bleue à cet endroit. Ces travaux ont nécessité l'abattage de certains arbres. En compensation, VNF a décidé d'y replanter huit nouveaux arbres. L'entreprise Chenot, de Gerland, est venue, le 17 décembre 2009, mettre en place 4 érables et 4 frênes sur l'espace vert situé à la jonction de la voie bleue et du chemin de halage.



Les nouveaux arbres

Proxi service Médical

MAGASIN AGREE S.S. M.S.A.

VENTE ET LOCATION DE MATERIEL MEDICAL
+
ESPACE DENICHOIR DEPOT-VENTE
VETEMENTS ET ACCESSOIRES

Tél. 03 85 91 94 81
proxiservicemedical.fr

Magasin situé derrière ATAC à Verdun/Doubs

Colis de Noël

Les membres du CCAS ont distribué, le week-end du 19 et 20 décembre, 120 colis de Noël aux Allériens de plus de 69 ans résidant sur la commune ou hébergés en maison de retraite. Quatre colis n'ont pas pu être remis à leurs destinataires et ont, de ce fait, été offerts à d'autres personnes de la commune. Pour Noël 2010, une lettre sera adressée aux destinataires des colis quelques jours à l'avance pour les informer du jour et de la plage horaire de la distribution à leur domicile.

Assainissement

Les travaux d'agrandissement de notre lagune actuelle pour passer d'une capacité de 250 à 800 « équivalent-habitants » ne pourront pas être lancés cette année faute de subventions. De ce fait, et puisque nous disposons d'une à deux années supplémentaires avant de lancer des travaux, la municipalité a demandé au bureau d'études SOGREAH d'étudier l'intérêt que pourrait présenter un système d'épuration utilisant des champs de roseaux en terrain non inondable. Une telle

solution éviterait de dénaturer les paysages des bords de Saône et conférerait au dispositif une insensibilité aux crues.

Par ailleurs, il devient indispensable de faire curer les bassins de l'actuelle lagune qui fonctionne depuis 15 ans. Cette opération est programmée pour l'été 2010. Les boues extraites seront épandues sur les champs de certains agriculteurs locaux volontaires.

Coût de l'opération : entre 15 et 20 000 €.

Vin chaud

Il a eu lieu, comme chaque année depuis 7 ans, sous le préau de la mairie, le vendredi 18 décembre. Pas moins de 150 personnes sont venues déguster les 8 kilos de rillettes et les 50 litres de vin chaud préparés avec attention et servis dans la bonne humeur par de nombreux volontaires dévoués, que nous remercions ici chaleureusement.



**BOURGOGNE
— REPAS —**

Livraison de repas pour :

*La restauration scolaire et
en centre de loisirs,
Les personnes âgées
à domicile ou en résidence,
Les entreprises.*

Z.A. du Bois Bernoux - 71290 CUISERY
Tel: 03 85 40 09 81-Fax: 03 85 40 09 83
e-mail: bourgogne.repas@wanadoo.fr

MENUISERIE PRIEUR
successeur de REBOUILLAT Frères

2 Rue de la Gare - 71 350 ALLEREY SUR SAONE
TEL 03 85 91 55 41 - FAX 03 85 91 93



Jérôme MAUCHAMP
Entreprise paysagiste à votre service pour
créer et embellir votre jardin
Tél. 03 85 91 55 64
37, rue de la Lisselle Hameau Pussey
71350 ALLEREY SUR SAONE

GARAGE
2 Route de Saunières - 71350 LES BORDES
Sébastien Lourenço

03 85 91 53 70  06 14 03 42 26

RÉPARATION TOUTES MARQUES
MOTOCULTURE - CLE MINUTE

Eclairage public

La société Elyo-Suez a réalisé, courant février, les travaux préconisés par le SYDESL pour améliorer les performances de notre système global d'éclairage public. Certaines lampes anciennes ont été

remplacées par d'autres, moins gourmandes en énergie et les systèmes de programmation des allumages et extinction des foyers lumineux ont été remplacés par des horloges astronomiques qui autorisent désormais des programmations, zone par zone, des horaires de fonctionnement des points lumineux.

La Commission communale « voirie-réseaux » étudie actuellement la pertinence d'une modification éventuelle de l'amplitude des plages de fonctionnement de notre éclairage public.

A ce jour, la facture annuelle des consommations de notre éclairage public fonctionnant en continu chaque nuit s'élève à 6 000 €. Il est évident qu'une extinction des lampes au milieu de la nuit dans certaines zones apporterait quelques économies.

L'avis des habitants sera pris en compte avant toute décision éventuelle modifiant les horaires actuels de fonctionnement de l'éclairage public.

Centre de loisirs de la communauté de communes

La communauté de communes des trois rivières (CC3R) propose, depuis plusieurs années, aux enfants et aux adolescents, des activités et des sorties pendant les 4 semaines de juillet. Sur les 171 inscriptions enregistrées en 2009, seulement 15 concernent des habitants de notre village. Si vous gardez des jeunes chez vous en juillet prochain, songez à les inscrire à ces semaines de sorties et de découverte en appelant la CC3R au 03 85 91 52 52 ou auprès de la mairie d'Allerey.

CCAS : un choix difficile !

Au cours d'une réunion tenue le 26 janvier 2010, les membres du CCAS ont décidé, pour des raisons d'économie budgétaire, de proposer désormais aux habitants de la

commune âgés de plus de 69 ans, de choisir entre participer au repas annuel offert par le CCAS ou recevoir son colis de Noël.

Dans cette optique, un courrier sera adressé à toute personne concernée à l'occasion des inscriptions au repas du CCAS d'octobre 2010. Les intéressés pourront donc choisir, à cette occasion, la formule qu'ils préfèrent pour cette année, sachant qu'ils seront questionnés chaque année sur leur choix.

Rappel : en 2011, les repas et colis de Noël CCAS seront offerts aux habitants âgés de 70 ans et plus.

Ordures ménagères

Le plan départemental de prévention et de traitement des déchets prévoit la réduction du volume des déchets ménagers ultimes à enfouir et la valorisation maximale des déchets recyclables par un développement du tri sélectif. Dans cet esprit, le SIRTOM de Chagny étudie l'opportunité de mettre en place de nouvelles mesures pour réduire les tonnages de déchets annuellement enfouis à Chagny.

Parallèlement, le SMET Nord-est 71 (syndicat mixte d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés) projette de construire, en 2014, à proximité de la déchèterie de Chagny, une centrale de méthanisation qui réduira de 50% les tonnages d'ordures ménagères enfouis sur son site tout en produisant du bio gaz et du compost. Le bio gaz pourra être utilisé, soit par la tuilerie Terréal, située juste à côté, soit pour fabriquer de l'électricité et de la chaleur. Le compost sera vendu à des agriculteurs.

Economies d'électricité

Le SYDESL (syndicat d'électrification de Saône et Loire) s'est associé à la société Voltalis pour lancer une opération

d'économies d'énergie chez les habitants qui se chauffent à l'électricité. Cette société propose de placer, sur l'installation intérieure du client, un appareil baptisé « Blue Pod » qui coupe par brefs instants certains appareils (chauffe-eau, lave-vaisselle ou lave-linge, radiateur, etc...) pour éviter l'appel instantané d'une puissance électrique trop élevée. Ce « délesteur », permet d'abaisser la puissance souscrite auprès du distributeur d'électricité et de réduire le nombre de kWh consommés du fait des « délestages ».

Les personnes intéressées peuvent contacter le SYDESL par téléphone (03 85 21 91 13) ou par e-mail (jpuget@sydesl.fr).

Menuiserie d'Allerey

Après de longues années d'activité sur la commune, la famille Rebouillat a remis son affaire à M. Bruno Prieur, menuisier professionnel. Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne intégration ainsi qu'à Sophie, son épouse et à leur petit garçon Léonard.

La bonne auberge est ouverte.

M. Daunas et Mme Neuzillet ont ouvert la « bonne auberge », au centre du bourg, le 1^{er} février 2010.

La municipalité leur souhaite la bienvenue et espère qu'ils se plairont dans notre village.

On peut les joindre dans leur bar-restaurant-pizzeria au 03 85 41 58 27.

Ils proposent trois menus, dont un menu du jour, et acceptent les banquets.

Vous pouvez également commander des plats à emporter.

Enfin, suivant la saison, vous y dégusterez grenouilles, friture, pôchouse, filets de sandre, coq au vin, tête de veau, couscous, choucroute, paëlla et moules frites.

A vos fourchettes et bon appétit !

Rapport de visite du dispositif d'assainissement d'Allerey

Les services spécialisés du Conseil général se déplacent régulièrement pour contrôler le bon fonctionnement de notre dispositif d'assainissement : réseau, postes de refoulement et lagune.

Lors du dernier contrôle, le 30 novembre 2009, il a été constaté que la quantité de graisses et d'objets flottants piégés dans le poste de refoulement situé en amont du 1^{er} bassin de la lagune est anormalement élevée démontrant une dérive fâcheuse du comportement de certains usagers raccordés.

Il faut donc rappeler que seules les eaux usées d'origine domestique (toilettes, WC, salles de bains, lave-linge, éviers) sont autorisées.

Les viscères de poissons, huiles de friture, blocs désodorisants, protections périodiques, préservatifs et tout élément plastique sont indésirables dans le réseau car ils peuvent obstruer les canalisations.

Parallèlement, le règlement sanitaire départemental interdit formellement d'introduire dans le réseau toute substance susceptible de dégager des gaz, des vapeurs toxiques ou inflammables pouvant entraîner un danger pour l'exploitation ou le bon fonctionnement des ouvrages (hydrocarbures, huiles minérales ou végétales, acides, diluants, désherbants, peintures, white-spirit, fongicides,...).

Enfin, les eaux de vidange des piscines doivent être rejetées dans le milieu naturel (fossé, ruisseau ou réseau d'eaux pluviales).

Les rejets des restaurateurs peuvent être déversés dans le réseau après passage dans des dispositifs appropriés de dégraissage.

Les autres eaux dites industrielles, issues d'activités professionnelles sont interdites, même si l'activité professionnelle est exercée à l'intérieur d'une habitation.

FORMALITES ADMINISTRATIVES

CARTE D'IDENTITE

Pour obtenir une carte d'identité s'adresser à sa mairie.

La délivrance est gratuite quand il s'agit de la première demande ou d'un renouvellement (sauf en cas de perte de l'ancienne carte).

1^{ère} demande : fournir

- 2 photos d'identité (ne pas les couper)
- une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 2 mois à demander à la mairie du lieu de naissance
- un justificatif de domicile de moins de 2 mois (quittance de loyer, facture EDF ou Lyonnaise des Eaux, avis d'imposition...)
- une attestation d'hébergement (pour les personnes de plus de 18 ans qui habitent chez leurs parents)

Pour un renouvellement : fournir

- 2 photos d'identité (ne pas les couper)
- une copie intégrale d'acte de naissance si l'ancienne carte était valide (exemple : pour un changement d'état civil) ou périmée depuis **plus de 2 ans**
- un justificatif de domicile de moins de 2 mois (quittance de loyer, facture EDF ou Lyonnaise des Eaux, avis d'imposition...)

- une attestation de l'hébergeant (pour les personnes de plus de 18 ans qui habitent chez leurs parents)
- l'ancienne carte d'identité ou, en cas de perte, 25 € en timbre fiscal et une déclaration de perte ou de vol.

Pour un changement d'état civil il faut présenter :

- suite à un mariage : si le mariage ne figure pas en marge de l'acte de naissance, fournir la copie de l'acte de mariage
- suite à un divorce, fournir la copie intégrale du jugement de divorce
- suite à un veuvage, fournir la copie de l'acte de décès du conjoint

Pour un mineur dont les parents sont divorcés, fournir copie du jugement de divorce sur lequel figure l'autorité parentale.

Le délai de délivrance d'une carte d'identité est de 2 mois et la mairie prévient le demandeur quand elle l'a reçue.

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Pour les habitants de notre commune, il doit être demandé dans une commune accueillant une station d'enregistrement de données permettant la numérisation de la demande et des empreintes digitales.

La plus proche est la **mairie de Verdun sur le Doubs**, mais il est possible de se rendre à Chalon sur Saône, Beaune, ou dans n'importe quelle mairie de France du moment qu'elle est équipée d'une station d'enregistrement.

Les imprimés de demande de passeport, la liste des communes habilitées à l'établir ainsi que la liste des pièces à fournir peuvent être retirés à la mairie d'Allerey sur Saône.

Liste des pièces à fournir :

- une demande de passeport,
- une copie intégrale de son acte de naissance datant de moins de deux mois
- deux photos d'identité d'un format et de caractéristiques précis. Les photos peuvent être prises par la mairie équipée d'une station d'enregistrement
- ses empreintes digitales (sauf pour les enfants de moins de 6 ans) en vue de leur numérisation
- un justificatif de domicile récent (celui des parents, pour un mineur) ou, si c'est le cas, une attestation d'hébergement et une copie de pièce d'identité de la personne qui héberge
- un timbre fiscal de :
 - 86 € pour un adulte qui apporte ses photos d'identité, ou 89 € si les photos ne sont pas fournies
 - 42 € pour un mineur entre 15 et 18 ans si les photos sont fournies ou 45 € si elles ne le sont pas

- 17 € pour un jeune de moins de 15 ans si les photos sont fournies et 20 € si elles ne le sont pas.

Chacun doit posséder son propre passeport biométrique, y compris les enfants mineurs.

Chaque dossier est envoyé à la préfecture qui, après vérifications, le transmet à l'Agence nationale des titres sécurisés.

Après interrogation des fichiers de police et de gendarmerie, l'Agence nationale des titres sécurisés l'adresse à l'imprimerie nationale qui fabrique le passeport.

La mairie du lieu du dépôt de la demande recevra le passeport et préviendra l'intéressé pour qu'il vienne le retirer personnellement. En effet, seul le demandeur peut retirer son passeport car sa remise est subordonnée à la vérification des empreintes digitales.

Entreprise SARRAZIN

MENUISERIE CHENE, BOIS EXOTIQUE
ESCALIER CHARPENTE BOIS
CLOISON MODULAIRE ALUMINIUM



Nicolas BECLE
Gérant,

10 rue de la Centaine 71380 St MARCEL
Tel. : 0.385.475.664 Fax : 0.385.475.842
E-mail : ent.sarrazin@wanadoo.fr

LA VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE D'ALLEREY (ASEA)

Une réunion a eu lieu le 30 mars à la mairie d'Allerey en présence de Mme Denis, directrice de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles), de M. Wenzel son adjoint, du maire, de conseillers municipaux et de membres de l'A.S.E.A. pour définir quelle suite donner aux travaux de restauration de l'église. Finalement, il est envisagé de lancer un programme de restauration des peintures du chœur et du transept pour une réalisation en 2011. L'état participerait à hauteur de 40% et l'A.S.E.A. apporterait 70 000 €.

Prochaines manifestations :

- **Dimanche 20 juin** : randonnée gourmande.

- **Dimanche 27 juin** : vide-grenier (Responsable : Jean-Pierre Lapalus 06 07 82 72 49).
- **Vendredi 6 août** : concert avec l'ensemble « Festival Orchestra Europa » à l'église (musiques traditionnelles slaves, tziganes).
- **Samedi 9 octobre** : concert avec l'orchestre Chalon-Estudiantina à l'église (musiques de films).
- **Dimanche 17 octobre** : loto à la salle des fêtes.

Les membres de l'A.S.E.A. remercient chaleureusement tous ceux et celles qui les soutiennent par leurs dons et qui participent à leurs manifestations.

COMITE DES FETES

Le comité des fêtes est mis en sommeil avant une cessation définitive d'activité.

Les personnes intéressées par sa reprise sont invitées à se manifester avant le **30 mai 2010** par e-mail auprès de

jeromezimmer@wanadoo.fr ou bien en prenant contact avec la mairie.

Passée cette date, le comité sera définitivement dissout.

CLUB « SOLEIL D'AUTOMNE »

Le club Soleil d'Automne, destiné aux retraités de tous âges, propose de se détendre un après-midi par semaine, le mercredi entre 14 h et 18 heures, notamment avec des jeux tels que tarot, belote, coinchée et triodominos.

On y fête systématiquement les anniversaires. Des sorties et des repas sont organisés également dans une ambiance très amicale.

Suite au décès de nombreux amis adhérents, le club invite tous les retraités

de bonne volonté à participer à ses activités et promet qu'ils seront accueillis avec cordialité.

Parmi les prochaines activités signalons

- un repas le 26 mai

- une sortie le 10 juin 2010 à Villars les Dombes avec visite du parc ornithologique en petit train et repas à 30 € tout compris.

ASSOCIATION « L'ART ET CRAIE »

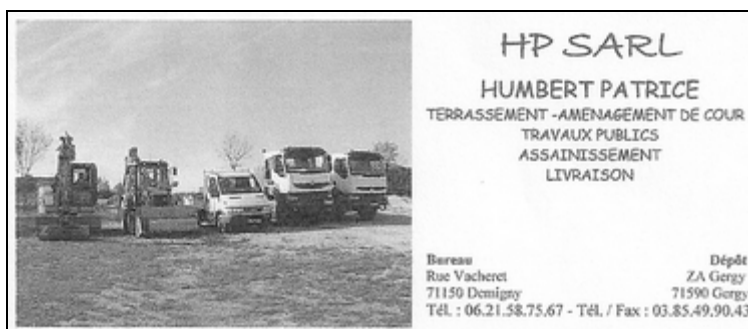
La kermesse des écoles organisée en juin 2009 par l'Association a connu un très grand succès et généré des recettes qui lui ont permis de donner

- 600 € à l'école maternelle
- et 1 150 € à l'école élémentaire.

L'Association remercie l'ensemble des parents pour leur participation à la fête des écoles et donne rendez-vous pour la prochaine édition qui aura lieu le

samedi 26 juin 2010

et sera suivie du repas traditionnel qui clôturera la journée.



ETAT CIVIL

(du 5 octobre 2009 au 11 avril 2010)

NAISSANCES :

Léonie Françoise Ginette ROBERT née le 12 octobre 2009 à Beaune, fille de Jérôme ROBERT et de Nathalie GEORGEON domiciliés 11 route de Pussey

Elise Sarah JANIAUD née le 8 mars 2010 à Chalon sur Saône, fille de David JANIAUD et de Sabine DUMAY domiciliés 6 rue du Petit Pussey

Jessy MONTHELIE né le 20 mars 2010 à Beaune, fils de Florian MONTHELIE et de Stéphanie NIQUET domiciliés 10 rue Frédéric Leblanc

MARIAGE :

Le 20 mars 2010 : Eric SAPALY, ouvrier de production et Valérie Françoise GIRARD, assistante maître d'hôtel, domiciliés 1 rue des Tilles à Allerey sur Saône

DECES

Le 3 novembre 2009 : Andrée Marie Blanche JOBARD, Veuve GENELOT, domiciliée 6 rue des Serves

Le 18 novembre 2009 : Edwin Simon PONSOT domicilié 20 route de Pussey

Le 29 décembre 2009 : Georgette PERTET, veuve EUVRARD, domiciliée 35 rue de la Lisselle

Le 13 janvier 2010 : André Désiré BERTHIER, domicilié 15 rue Claude Lebault

Le 23 mars 2010 : Emmanuel GIRARDOT, domicilié 4 rue des Tilles

Le 8 mars 2010: Raymond Lucien GRIVAUX, domicilié 2 route de Chalon

Le 23 mars 2010 : Jeannine Emilienne GERMAIN, épouse THOMAS, domiciliée 12 rue Frédéric Leblanc

Le 11 avril 2010 : Paul JACOB, domicilié 8 rue du Pâquier

ALLEREY PRATIQUE

MAIRIE

6, route de Chalon

☎ 03 85 91 50 47

fax : 03 85 91 93 28

mairie.allereysursaone@wanadoo.fr

OUVERTURE AU PUBLIC :

lundi et vendredi de 15h à 19h

mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h

PERMANENCES DU MAIRE :

en mairie d'Allerey/Saône, uniquement sur
RV au 03 85 91 50 47.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

☎ 03 85 91 87 01

OUVERTURE AU PUBLIC :

- lundi et vendredi de 15h à 19h

- mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h

DEPART DU COURRIER :

- du lundi au vendredi : 15h30

- le samedi : 11h30

GARDERIE PERISCOLAIRE

☎ 03 85 91 93 83

HORAIRES D'OUVERTURE :

de 6h45 à 9h et de 16h20 à 18h30

les lundi, mardi, jeudi, vendredi, en
périodes scolaires.

ASSISTANTES MATERNELLES

Marie Anne CAILLOT, 13 route de Chalon

☎ 03 85 91 94 16

Maria CARVALHO, 9 rue Frédéric
Leblanc,

☎ 03 85 91 83 10

Céline GALLO, 8 rue de la Bretonnière

☎ 03 85 41 20 45

Véronique LORGE, 1 rue Machureau

☎ 03 85 91 95 15

Irène PAILLARD, 3 rue Louis Guépey

☎ 03 85 91 81 16

Carmen PALAZON, 2 rue du Petit Pussey

☎ 03 85 91 83 53

Amary PHILIPPE, 6 rue de la Lisselle

☎ 03 85 49 90 34

Marie-Pierre POIROT, 9 route de Pussey

☎ 03 85 91 96 74

LOCATION SALLE DES FETES

Capacité limitée à 180 personnes

RESERVATION en mairie d'Allerey

PRIX : **week-end** : particuliers : 250 €

caution : 500 €

associations locales : 50 €

mardi, mercredi, jeudi : 80 €

LOCATION DE TABLES ET CHAISES :

s'adresser à la mairie.

Coût : forfait de 20 € puis 2 € par table et
0,50 € par chaise louée.

ORDURES MENAGERES :

ramassage le mercredi matin.

Les sacs plastiques spéciaux « tri sélectif »
sont ramassés le vendredi, une fois tous les
15 jours, entre 13h et 20h.

DECHETERIE (tél : 06 16 33 79 94) :

HORAIRES D'OUVERTURE

	du 15/04 au 14/10	du 15/10 au 14/04
lundi	14h-18h30	14h30-17h
mardi	14h-18h30	14h-17h
mercredi	9h-12h 14h-18h30	9h-12h 14h30-17h
jeudi	14h-18h30	14h-17h
samedi	9h-12h30 14h-18h30	9h-12h30 14h30-17h

ADIL

Association départementale pour

l'information sur le logement

2 rue Perrault, Chalon sur Saône

☎ 03 85 48 76 88

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

S'adresser en mairie de Verdun sur le

Doubs (☎ 03 85 91 52 52)

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)

☎ 03 85 91 85 53 : Madame GOILLOT
PERMANENCE : 28 rue de la république
à Verdun, mardi de 14 h à 17 h,
jeudi de 9 h à 12h et de 14 h à 17 h
vendredi de 14 h à 18 h

CAISSE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

PERMANENCE en mairie de Verdun/Doubs :
le 4^e lundi du mois de 13h30 à 16h30

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

☎ 03 85 93 47 59
PERMANENCE : mairie de Verdun/Doubs, salle n°3,
le 4^e jeudi de chaque mois, de 14h30 à 17h

MUTUALITE DE SAONE ET LOIRE

Aide à domicile : ☎ 03 85 91 97 01
16 place de la liberté à Verdun sur le Doubs
les mardi, mercredi, jeudi, et vendredi de 8h30 à 12h

PRIX DES CONCESSIONS AU

CIMETIERE : 15 ans : 150 €
 30 ans : 300 €
 perpétuité : 600 €

JARDIN DU SOUVENIR :

30 ans : 260 €
50 ans : 500 €

ASSISTANTE SOCIALE

☎ 03 85 87 65 10 . Mme Taillardet
PERMANENCE : mairie de Gergy
tous les mardis de 10h à 12h et sur R.D.V.

TRESORERIE DE VERDUN/DOUBS

☎ 03 85 91 52 37. Horaires d'ouverture :
du lundi au jeudi 8h30-12h
 13h-17h
vendredi 8h30-12h
 13h-16h

ALLOCATIONS FAMILIALES

☎ 03 85 39 69 00
PERMANENCE : tous les jours ouvrables,
de 8 h à 16h30, à la CAF, 15 av. Victor
Hugo à Chalon sur Saône.

PERMANENCES DU DEPUTE,

Arnaud MONTEBOURG
en mairie de Verdun sur le Doubs :
chaque 2^{ème} vendredi des mois impairs, de
17h à 18h30

PERMANENCES DU CONSEILLER GENERAL

Jean-Paul DICONNE,
exclusivement sur RV au 03 85 91 50 47
en mairie d'Allerey-sur-Saône,

CONCILIATEUR de Justice

S'adresser à la Maison de la justice et du
droit, 5 place de l'obélisque
71100 Chalon/Saône
☎ 03 85 90 87 80

BIBLIOTHEQUE

☎ 03 85 91 52 52
Communauté de communes
Place de l'hôtel de ville à Verdun/Doubs
mercredi de 15h30 à 17h30
jeudi et samedi de 10h30 à 12h

CYBER J

☎ 03 85 91 52 52
Communauté de communes,
Place de l'hôtel de ville à Verdun/Doubs

BRICOLAGE ET JARDINAGE

BRUYANTS AUTORISES :

En semaine	8h-12h 14h-19h
Samedi	9h-12h 15h-19h
Dimanche et jours fériés	10h-12h

SAMU ☎ 15

GENDARMERIE ☎ 17

POMPIERS ☎ 18